

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de reception de l'AR: 26/11/2025

081-218100055-AR_022_2025-AR

A G E D I

26/11/2025

Objet :
Arrêté prescrivant une mise à disposition du public du projet de modification du tracé du chemin communal au lieu-dit "la Caunette" par échange de terrains (Commune / Holding Chabbert / M. Barthes J-Pierre)

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
ALBINE - Commune

ARRÊTÉ

N° AR_022_2025

portant Arrêté prescrivant une mise à disposition du public du projet de modification du tracé du chemin communal au lieu-dit "la Caunette" par échange de terrains (Commune / Holding Chabbert / M. Barthes J-Pierre)

Le Maire de la commune d'ALBINE (Tarn),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural de la Pêche Maritime et l'article L.161-10-2,

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (Loi 3DS),

VU le Code Général de la Propriété de personnes publiques,

VU les articles L.134-1, R.134-5 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU la délibération du 04 novembre 2025 approuvant le projet de modification du tracé du chemin communal de la « Caunette » par échange de terrains avec la HOLDING CHABBERT et M. BARTHES Jean-Pierre,

ARRÊTE

Article 1 :

Il sera procédé dans la commune d'ALBINE à une mise à disposition du public le dossier présentant le projet de modification du tracé d'un ancien chemin communal situé au lieu-dit « la Caunette » par échange de terrains.

Article 2 :

La mise à disposition du public sera effective du 27 novembre 2025 au 27 décembre 2025 inclus.

Article 3 :

Le dossier ainsi que le registre destiné à recueillir les avis et observations seront déposés et tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie durant toute la durée de la mise

AR_022_2025

dans l'article 2.

Article 4 :

Le public pourra venir consulter le dossier durant les heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

Chacun pourra formuler ses avis et observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- Par voie postale à **Mairie d'ALBINE – 15 avenue de la Ribaute – 81240 ALBINE**
- Par courriel : albine.mairie@gmail.com

Article 5 :

A l'issue de la période de la mise à disposition du public, les avis et observations seront versés au dossier du projet de modification du tracé du chemin communal de la « Caunette » par échange de terrains, qui sera présenté au Conseil Municipal pour validation définitive.

Article 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et dont une copie sera adressée à la Préfecture du Tarn et aux services de la Direction des Finances Publiques.



Fait à ALBINE, le 26 novembre 2025

Délais et voies de recours - Le présent arrêté peut-être contesté devant le tribunal Administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.